Groupe Air France
LE POUVOIR D'AGIR !



Déménagement d'Altais vers le Siège

La CFDT obtient des mesures RH améliorées

Les élus CFDT œuvrent au quotidien pour tenter **d'obtenir des avancées concrètes pour les salariés,** plutôt que **de continuer à laisser croire** que les Organisations Syndicales ont le pouvoir d'empêcher ce déménagement.

Ce projet annoncé il y a maintenant plus d'1 an s'inscrit dans la **stratégie de l'entreprise de réduction de ces surfaces immobilières**, à Paris comme en Province.

Lors de l'annonce des **mesures d'accompagnement lors du CSE de septembre dernier**, la CFDT a été la seule organisation syndicale **à s'exprimer et revendiquer des mesures améliorées.** Nous avons continué **à interpeller** la Direction des Ressources Humaines sur **les impacts pour les salariés** de ce déménagement vers le Siège en termes de **temps de transports et d'équilibre vie personnelle et professionnelle.**

La CFDT a obtenu :

- **Une majoration de l'Indemnité de Changement de Lieu de Travail** de 10 à **15%.**

  Pour rappel, pour les salariés redéployés en Télétravail Régulier, l'ICLT est calculée au prorata des retours sur site mensuels.

- **Un déplafonnement des IKV porté à 140 KM A/R** pendant **24 mois** iso **120** km.

Parallèlement, **la CFDT continue d'interpeller la Direction Générale s**uite à l'envolée des prix du carburant afin d'obtenir **la revalorisation du niveau du barème des IKV/IKS/IKD** comme de la **Prime Mensuelle Forfaitaire des redéployés et la mise en place à AF d'une Prime Carburant telle que prévue par les dispositifs gouvernementaux actuels.**

Dans le cadre de ce déménagement **imposé** aux salariés, la CFDT **déplore le dogmatisme de la Direction concernant le télétravail qui maintient son refus d'octroyer un quota de TTO** afin d'assouplir l'obligation faite aux cadres et à certains AMDE de 3 jours de présence sur site par semaine. La Direction se dit seulement prête **à étudier des cas individuels** mais aucune mesure collective. Pour la CFDT, **cette intransigeance pèsera sur le moral et la fatigue des salariés concernés post déménagement. La Direction en sera seule comptable.**

La Direction doit maintenant se pencher **sur l'accompagnement des situations individuelles spécifiques** telles que les salariés en situation de handicap etc. À la suite de nos alertes , la Direction s'est engagée à regarder **la situation des salariés redéployés. Pour la CFDT, il appartient à la Direction d'évaluer les impacts réels d'une localisation sur le Siège** en termes de transports et de coûts des hôtels comparés à Montreuil. Malgré le refus actuel de la Direction, la **CFDT lors des prochaines NAO continue de revendiquer une revalorisation de leur Prime Mensuelle Forfaitaire,** qui n'a pas évolué depuis 2023 et **la mise en place de tarifs négociés par AF auprès d'hôtels de la plateforme.**

La CFDT se mobilise au quotidien pour vos droits et votre qualité de vie au travail.

N'hésitez pas à vous rapprocher de vos représentants CFDT !

ADHEREZ

Section CFDT Groupe Air France Customer Service France & Marché France
Tour Altais 19eme – Montreuil
cfdtafmtl@gmail.com
Tel. 01 56 93 70 66